



Confirmation de service validable pour les pompiers

Remplissez ce formulaire pour confirmer qu'un pompier est autre que permanent à temps plein (AFTP) et a du service validable dans le cadre du régime d'OMERS.

Dès réception de la confirmation de service validable, OMERS enverra automatiquement le coût de rachat pour la ou les périodes de service validable au participant.

Tous les pompiers qui sont AFTP et qui remplissent les conditions minimales prévues par la loi sur OMERS doivent avoir l'occasion d'adhérer au régime d'OMERS. Pour en savoir plus, consultez le paragraphe «OTCFT enrolment» du manuel d'administration en ligne de l'employeur participant à OMERS.

Afin de nous aider à mieux vous servir, veuillez soumettre vos documents de façon rapide et sécuritaire en utilisant le portail électronique. Commencez une nouvelle conversation, joignez vos fichiers et soumettez le tout.

Lorsque vous soumettez des renseignements personnels à OMERS, vous consentez à ce que ceux-ci soient utilisés et divulgués aux fins énoncées dans notre Déclaration de confidentialité avec ses modifications successives. Pour obtenir plus d'information au sujet de la collecte, de l'utilisation, de la divulgation et de la conservation de renseignements personnels, vous pouvez consulter notre Déclaration de confidentialité sur www.omers.com.

SECTION 1 - RENSEIGNEMENTS SUR LE PARTICIPANT

Numéro de groupe		Numéro d'adhésion à OMERS*		
<input type="radio"/> M. <input type="radio"/> Autre :	<input type="radio"/> Mme	Prénom	Second prénom	Nom

*Votre numéro d'adhésion à OMERS est indiqué sur votre Relevé de rente ou sur tout autre relevé personnel envoyé par OMERS

SECTION 2 - RENSEIGNEMENTS SUR LE SERVICE

Veuillez indiquer toutes les périodes de service depuis la date d'embauche.

Volontaire	Date du début du service (m/j/a)	Date de la fin du service (m/j/a)	Date du début du service (m/j/a)	Date de la fin du service (m/j/a)
AFTP	Date du début du service (m/j/a)	Date de la fin du service (m/j/a)	Date du début du service (m/j/a)	Date de la fin du service (m/j/a)

% travaillé (si autre que permanent à temps plein durant cette période)	Le service validable qui correspond à la période de la date d'embauche à la date d'adhésion sera ajouté au dossier du participant. Celui-ci recevra de la documentation qui indique comment convertir du service validable en service crédité. L'achat de service validable augmentera la rente du participant.
Revenu annuel actuel	Remarque : Protégez la confidentialité des renseignements personnels; n'envoyez pas le présent formulaire à l'ancien employeur si le revenu annuel actuel a été vérifié.

SECTION 3 - AUTORISATION DE L'EMPLOYEUR

Vous attestez que votre organisme emploie (a employé dans le passé) des pompiers AFTP. Ces pompiers ont été considérés comme des employés à temps partiel et non comme des volontaires d'après tous les autres textes législatifs pertinents comme la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), la Loi sur les normes d'emploi (Ontario), la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail et le Régime de pensions du Canada. Les facteurs indiquant un emploi à temps partiel comprennent les congés payés, les retenues sur le revenu des cotisations de RPC et d'AE, et le versement régulier d'un revenu.

Nom de l'employeur		Personne-ressource	
Titre			
Téléphone	Télécopieur	Courriel	

Signature du signataire autorisé

Date (m/j/a)